

M. Boudria: Conservatrice.

M. Gauthier: Conservatrice, mais non pas canadienne. Quelle orientation ressort des décisions du ministre jusqu'à maintenant? Quels genres de propositions envisagerait-il, par exemple, de rejeter, car elles ne sont pas profitables en vertu de cette nouvelle législation?

Je le répète, cet amendement constructif m'amène, au cours du bref laps de temps à ma disposition, à essayer d'aborder la seconde question, à savoir la motion n° 6. Selon moi, et selon mon parti, il incombe au ministre d'aider les Canadiens à investir au Canada. Pour ce faire, le ministre doit être avisé et déterminer dans quelle mesure les Canadiens peuvent investir chez nous.

Je voudrais revenir à une situation qui est survenue dans ma circonscription et dont j'ai parlé à l'étape de la deuxième lecture. Cet exemple est assez important et tout le monde le comprendra, j'en suis persuadé. L'Université d'Ottawa est le plus important employeur dans ma circonscription. Elle compte 3,000 employés et quelque 18,000 étudiants. Elle a, bien entendu, une librairie. Cette dernière éprouvait certaines difficultés, surtout à cause d'un manque de compétence en gestion. Les mises de fonds étaient insuffisantes. L'université envisageait d'obtenir de l'aide de l'extérieur, afin d'administrer cette librairie qui joue un rôle important dans la vie universitaire. Une société, la Brannan College, établie aux États-Unis, a déclaré avoir les compétences voulues. Elle a dit pouvoir prendre en main la librairie et la rendre rentable.

• (1600)

[Français]

L'Université d'Ottawa s'est donc vue dans l'obligation de louer ses opérations à une compagnie étrangère. L'AEIE a été consultée évidemment parce que c'était une compagnie étrangère qui venait prendre contrôle d'un organisme canadien. À l'examen, le tamisage fait par le gouvernement fédéral, par l'agence, a démontré que ce n'était pas à l'avantage des Canadiens et qu'il n'y avait pas de bénéfice important pour les Canadiens de laisser Brennan College prendre le contrôle absolu de la librairie. Il y a eu des négociations. Le ministre, j'imagine, s'est intéressé à la question, même si tout cela était sous le sceau du secret, il y a des compagnies coopératives qui ont été invitées à étudier la possibilité de s'implanter dans Ottawa, de faire fonctionner la librairie. Aucune n'a pu répondre aux exigences.

Finalement, après de plus amples négociations, Brennan College en est venu à une entente avec l'Université que Brennan College fournirait l'expertise qu'elle avait besoin, l'Université conserverait 51 p. 100 de propriété, Brennan College aurait les 49 p. 100 qui restent, et une demande modifiée contenant les conditions que je viens de décrire a été soumise à l'agence et approuvée. Cela va très bien, cela fonctionne bien, et voilà ce qu'était le rôle d'examiner, ce qu'était le rôle de tamiser, ce qu'était le rôle d'encourager, ce qu'était le rôle de garder des intérêts canadiens.

L'Université a encore un intérêt assez important, 49 p. 100 dans Brennan College Service Inc., la librairie fonctionne bien, les étudiants sont satisfaits, tout le monde est heureux, et on a

Investissement Canada—Loi

gardé chez nous une librairie qui fonctionne de façon économique et avantageuse. Cela m'amène à dire, monsieur le Président, que n'eût été de la présence de l'agence, la librairie universitaire d'Ottawa serait maintenant une propriété entièrement américaine, et je n'ai pas besoin d'expliquer ce qui serait arrivé aux autres universités qui, comme celle d'Ottawa, ont des problèmes d'administration lorsqu'il s'agit de la librairie universitaire. Les livres! Cela change comme le vent et cela ne se vend pas toujours facilement. Quand on a une organisation comme Brennan avec son expertise qui peut offrir aux étudiants un système de ventes et d'échanges, ça fonctionne mieux. Le fait est que l'on a ici un exemple d'expertise américaine qui a été importée et qui dessert surtout la collectivité canadienne.

En tant que telle, monsieur le Président, la vie culturelle de nos jeunes Canadiens a été maintenue, et pour cause. Je ne pense pas que la compagnie américaine Brennan College n'ait aucune expertise en biculturalisme, en bilinguisme, par exemple; l'université l'a, et le fait qu'il y a une composante canadienne et américaine, cela a renforcé un commerce dans ma circonscription, cela l'a aidé à maintenir un service essentiel et, au niveau culturel, à maintenir cette organisation.

J'aurais beaucoup d'exemples à donner, monsieur le Président, mais je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. Je le regrette, mais je reviendrai là-dessus plus tard.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les déversements de soufre par les États-Unis—La pollution de la rivière Niagara par des produits chimiques; l'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)—Petro-Canada—*a*) La vente de la raffinerie de Come by Chance—*b*) On demande de surseoir à la vente; l'honorable député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Les chemins de fer—L'Atlantique Limitée—On demande le rétablissement du service.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n°s 4, 6, 7 et 9 de M. Axworthy, n° 10 de M. Langdon, n° 11 de M. Axworthy, n°s 14 et 15 de M. Langdon, n° 16 de M. Axworthy et n°s 17 et 18 de M. Langdon (p. 4183).